



Règlement randonnée du Drugeon 01 sept 2018

Randonnée ouverte à tous (familles, enfants) participants en capacité physique de effectuer un parcours de 16 km et 300m de dénivelé sur une durée de 3 à 5h.

Parcours :

La Rivière-Drugeon / Laveron / sapins Président / Lac Bouverans / La Rivière-Drugeon.

Les parcours sont entièrement balisés (rubalisés). L'organisation se réserve le droit de modifier au dernier moment quelques tronçons de l'itinéraire notamment pour des questions de pâturage, d'exploitations forestières ou autres.

Départ - Arrivée :

Départ libre entre 15h00 et 16h00 maximum (départ du fermier du circuit.)

Ravitaillements au bord du Lac de Bouverans .

Arrivées prévues entre 19h00 et 21h00.

Fermeture du circuit :

Le circuit sera fermé par un membre de l'organisation départ à 16h00 derrière les derniers participants.

Secours :

Les secours sont assurés par l'organisation du trail. Le N° de tél d'urgence sera communiqué à l'inscription. En cas d'abandon, prévenir au plus vite l'organisation.

Assurance : l'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de Groupama.

Inscription :

Sur place à partir de 14h00 Droit d'inscription 12 " comprenant :

- La participation à la randonnée.
- Le ravitaillement solides-liquides : Lac Bouverans.
- Le repas à l'arrivée (repas non remboursable)
- l'inscription n'inclut pas de cadeau souvenir du trail.
-

Charte de bonne conduite :

Il est demandé aux randonneurs de bien respecter l'environnement, les pâturages, les forêts, les autres participants. Ne jeter aucun déchet le long du parcours. Une attention particulière sera portée à la traversée de route au niveau de la chapelle de Bouverans (respecter les consignes des signaleurs). Les chiens ne sont pas admis sur le parcours.